

**MINISTERE DE TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°10 /2017

**MARCHE CADRE RELATIF AU TRANSPORT DU
PERSONNEL DE L'OFFICE DE LA MARINE
MARCHANDE ET DES PORTS
(DIRECTION GENERALE, DIRECTION DU PORT DE
TUNIS-GOULETTE ET DIRECTION DU PORT DE
RADES)**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres pour le transport du personnel de l'office de la marine marchande et des ports.

Les candidats intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables, dès la parution de cet avis, auprès du :

*Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés
- Bâtiment Administratif annexe 2060 - La Goulette
Tél. 71 735300 – Fax 71 735812*

et ce, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **cinquante (50)** dinars par versement au compte de l'OMMP N° **03003038011500450394** à la Banque Nationale Agricole, Agence de la Gare maritime - La Goulette et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Sous peine de rejet, les offres doivent être présentées conformément à **l'article (6)** des conditions d'appels d'offres et procédures de passation du marché, et devront parvenir sous plis fermés et scellés par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposés directement au bureau d'ordre central de l'O.M.M.P contre récépissé au plus tard le **Mercredi 26 Avril 2017 à 11H00**. au nom de :

*Monsieur Le Président Directeur Général
de l'Office de la Marine Marchande et des Ports*

à l'adresse suivante :

*Office de la Marine Marchande et des Ports
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette*

Le cachet du bureau d'ordre central de l'O.M.M.P faisant foi.

Les participants ayant retiré le cahier des charges sont invités à la séance d'ouverture publique des plis techniques et financiers, et ce le **Mercredi 26 Avril 2017 à 15H00**, au secrétariat permanent de la commission des marchés – bâtiment annexe – 1^{er} étage.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**"A NE PAS OUVRIR, APPEL D'OFFRES N°10/2017"
« MARCHE CADRE RELATIF AU TRANSPORT DU
PERSONNEL DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE
ET DES PORTS
(DIRECTION GENERALE, DIRECTION DU PORT DE TUNIS-
GOULETTE ET DIRECTION DU PORT DE RADES)»**

L'enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

A- Les documents administratifs :

- Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire d'un montant de :
 - ❖ Mille trois cent dinars (1300 dt) pour le lot 1,
 - ❖ Sept cent dinars (700 dt) pour le lot 2.Les chèques ne sont pas acceptés,
- Une fiche de renseignements généraux,
- Original ou copie certifiée conforme à l'originale de l'attestation de situation fiscale,
- Copie certifiée conforme à l'originale du Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale
- Déclaration sur l'honneur de non influence,
- Déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de l'OMMP ayant cessé son activité depuis moins de Cinq ans ,
- L'original du cahier des charges (CAO-CCAP) avec paraphe du soumissionnaire sur chaque page, signature, date et cachet du soumissionnaire sur les pages comportant la mention « signature du soumissionnaire »,
- L'original de l'extrait de l'inscription du soumissionnaire au registre de commerce,
- Copie certifié conforme à l'original de l'attestation d'assurance.

B- Enveloppe A – l'offre technique :

L'offre technique doit contenir les pièces suivantes :

- Le descriptif complet des bus.
- Copies des cartes grises des bus (les bus ne doivent pas dépasser l'âge de 6 ans depuis la date de mise en circulation).
- Toute pièce officielle justifiant l'autorisation d'exercer l'activité de transport de personnel
- Liste des références du soumissionnaire durant les 4 dernières années de l'année 2013 jusqu'à la date limite de réception des offres

C- Enveloppe B – l'offre financière :

L'offre financière est constituée de :

- la Soumission,
- Bordereau des prix.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de (120) jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Toute offre parvenant à l'Office de la Marine Marchande et des Ports après la date et l'heure limite sus-mentionnée sera considérée comme nulle et non avenue, de même qu'il ne sera pas tenu compte de toute offre non conforme aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres et de l'avis d'appel d'offres.